



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REUNION DU 21 MARS 2024

Anita VAN DEN BULCK, IEN SBSSA

Réingénierie de la Mention Complémentaire "Aide à Domicile"

Arrêté du 10 février 2023

OUVERTURE R2024

LP Paulsen 28 Châteaudun
LPO J. Moulin 18 St Amand
LPO Pasteur 36 Le Blanc
LP Château-Blanc 45 Montargis

Sommaire



- Éléments de contexte
- Evolution du référentiel
 - Référentiel d'activités professionnelles
 - Référentiel de compétences
 - Les périodes de formation en milieu professionnel
 - La certification
- Points de vigilance

Contexte et enjeux de la rénovation

Constats

Diplôme non rénové depuis 2004

Faible attractivité

Fort besoin de recrutement dans le secteur des services à domicile

Enjeux

- Recherche d'une cohérence entre les différents diplômes du secteur de l'aide à la personne
- Valorisation des compétences et de la formation des métiers de l'aide à domicile
- Création d'une cohérence de parcours (avec le nouveau CAP 2AGA)



Enquêtes et collecte des données

Les auditions

- Représentants des syndicats d'employeurs et de salariés
- Fédérations des secteurs de l'aide à la personne
- Institutionnels

Les fiches de poste

La prise en compte des travaux en cours concernant le grand âge, (DE AES, DE AS)

BILAN

- Des difficultés d'insertion avec des diplômes peu connus par les professionnels
- Un diplôme peu attractif
- Besoin d'intégrer de nouvelles compétences pour répondre aux évolutions du métier de l'aide à domicile.

Objectifs de la rénovation

Améliorer la lisibilité
de l'offre de
formations

- Créer des passerelles entre le diplôme rénové et le Diplôme d'Etat « Accompagnant éducatif et social » (DEAES) du Ministère de la Santé

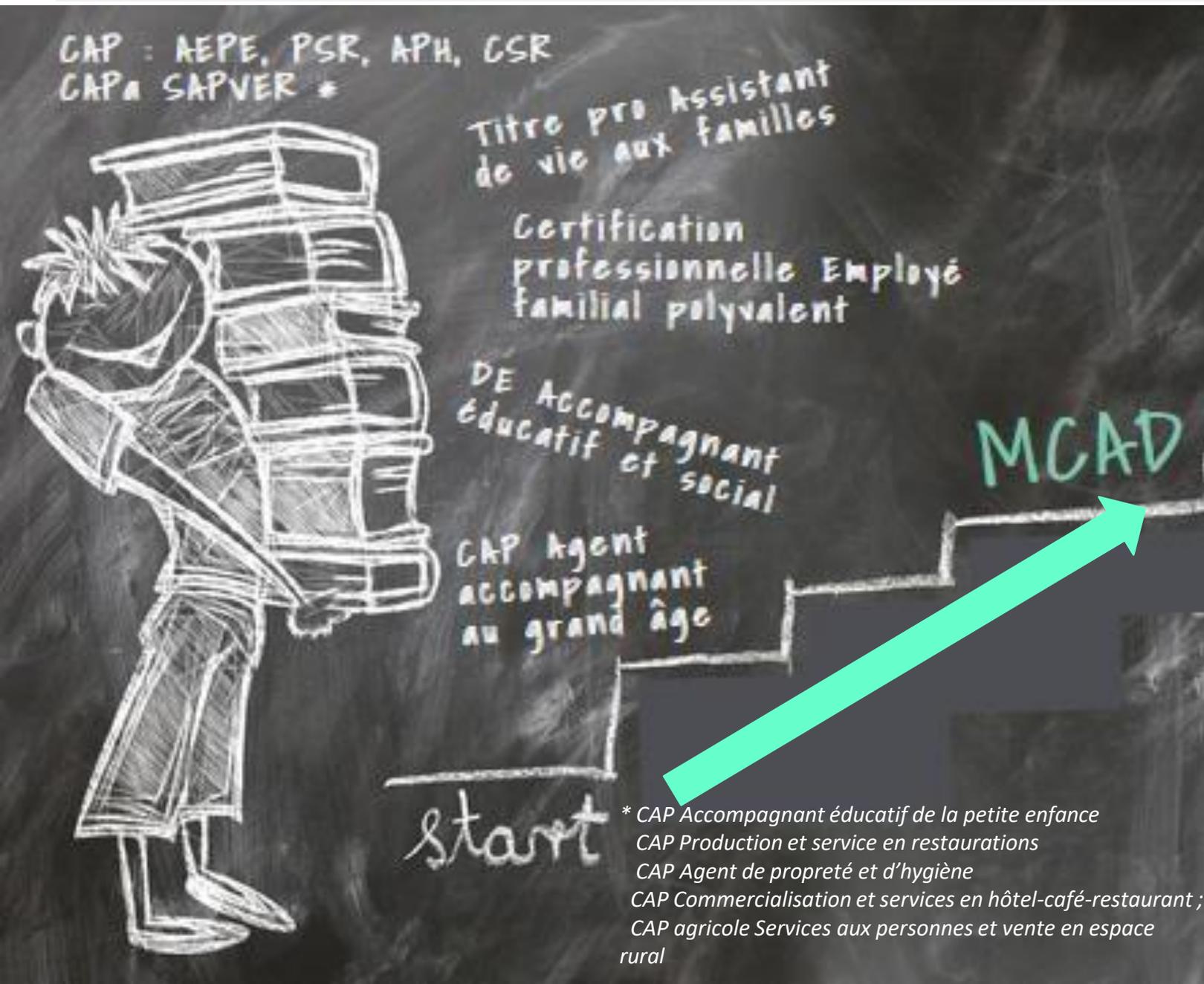
Renforcer
l'attractivité

- Penser au vivier de recrutement

Répondre aux besoins
et réalités du terrain

- Intégrer de nouvelles compétences ou les renforcer : savoir-être, bienveillance, **domotique**, **numérique** et gestion du handicap.

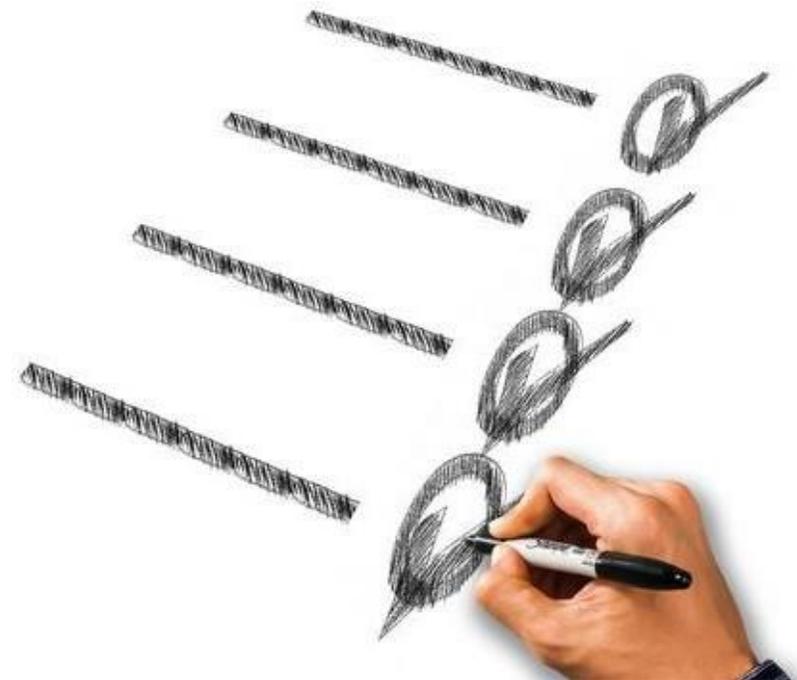
Conditions d'accès



2 conditions d'accès en MCAD :

1. **De droit**, à partir des diplômes mentionnés dans l'Arrêté de création du référentiel
2. **Sur positionnement** (sur décision du recteur), pour les candidats d'autres origines

Référentiel des activités professionnelles



Finalités de la formation

Le titulaire de la Mention complémentaire Aide à domicile de niveau 3 accompagne les **personnes à domicile** :

- Adultes autonomes ou non ;
- Personnes en situation de handicap en milieu ordinaire ;
- **Enfants de plus de 6 ans** ;
- Familles.



Secteurs d'activités

Le titulaire de la MCAD exerce ses activités au sein :

- Des services d'aide et de maintien à domicile :
 - Domicile privé individuel d'employeurs particuliers ;
 - Domicile privé collectif ou individuel ;
 - Domicile privé individuel ou collectif par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de service.
- Domicile partagé/résidence familiale/résidence autonomie



Maintien de l'autonomie de la personne

Le titulaire de la MCAD :

- contribue au maintien de l'autonomie,
- favorise la participation active de la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, sociale, en fonction de ses capacités et de ses choix.
- participe à la mise en œuvre du projet de vie et du plan d'aide, en lien avec l'entourage et l'équipe professionnelle.

Afin de favoriser son autonomie, l'accompagnement envisagé est adapté aux capacités, **aux habitudes de vie** mais également à **la culture de l'utilisateur.**



Il exerce ses tâches sous l'autorité d'un responsable hiérarchique. Il adopte une attitude professionnelle adaptée

Risques professionnels et développement durable

Le titulaire de la MCAD prend en compte en permanence dans ses activités la **prévention des risques professionnels** et le **développement durable**.



Numérique et domotique



Le titulaire de la MCAD intègre dans ses activités l'usage de la **domotique** ...

C1.6 Aménager les espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents

C1.6.2. Participer à l'adaptation du logement et de ses accès aux possibilités de la personne

...et de l'**outil numérique**

C3.4 Contribuer à l'usage du numérique

C3.4.1. Proposer un mode opératoire et aider à l'utilisation de messagerie instantanée et visioconférence

C3.4.2. Participer à la recherche d'informations via internet

C3.4.3. Accompagner à l'abonnement à un flux d'information

C3.4.4. Accompagner à la rédaction et à l'envoi de messages

C3.4.5. Aider à l'utilisation d'un périphérique, d'une application

C3.4.6. Aider à la gestion des mises à jour et des sauvegardes

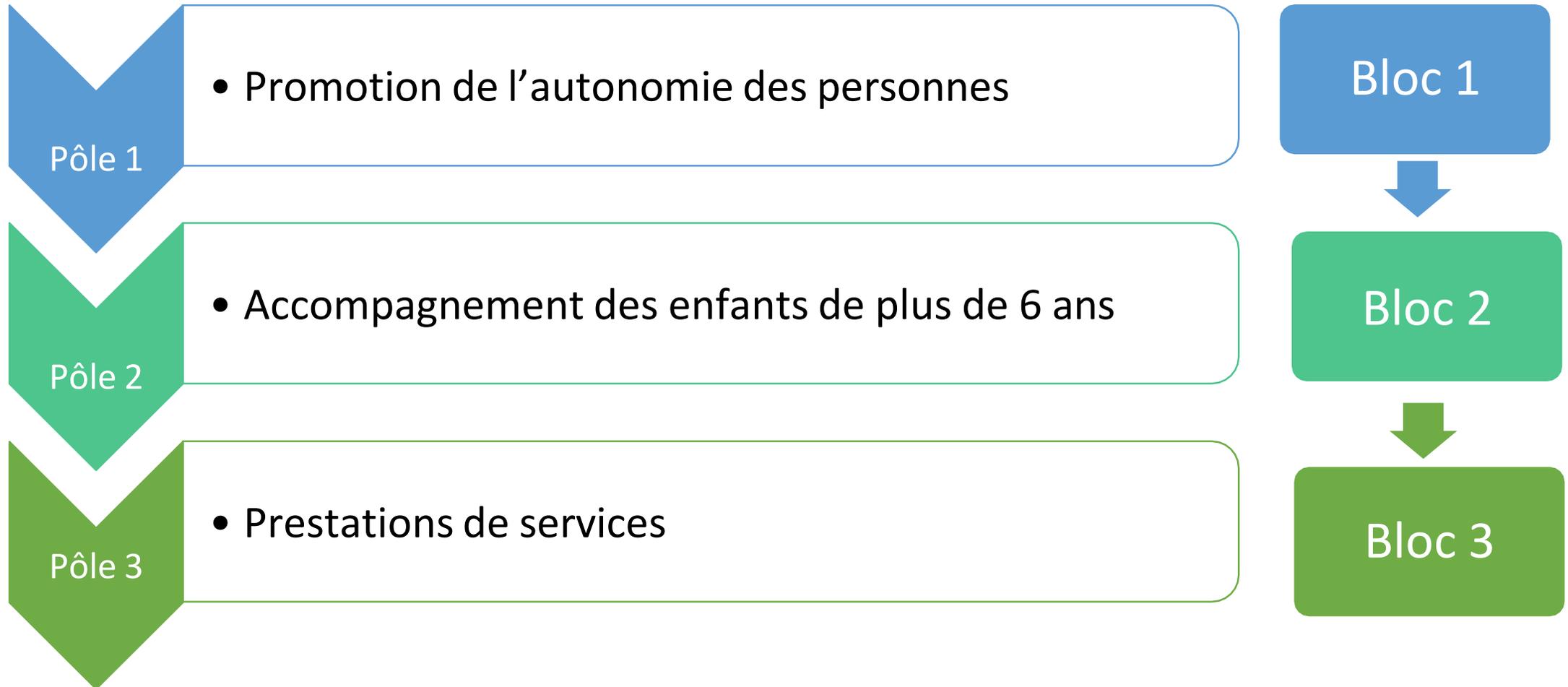
Pôle 3

Avec prise en compte de leur évolution dans le contexte professionnel.



Organisation par pôles d'activités et blocs de compétences

Un RAP structuré en 3 pôles déclinés en 3 blocs de compétences



Les pôles d'activités

Promotion de
l'autonomie des
personnes

Pôle 1

En fonction du projet de vie de la personne, du plan d'aide, le professionnel contribue à :

- A1.1 Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas
- A1.2 Aide aux activités de la vie quotidienne
- A1.3 Aide aux activités motrices et de loisirs
- A1.4 Aménagement des locaux

Accompagnement
des enfants de
plus de 6 ans

Pôle 2

- A2.1 Activités après l'école
- A2.2 Aide aux activités de la vie quotidienne

Prestations de
services

Pôle 3

Ces prestations de services sont **hors plan d'aide**.

- A3.1 Maintenance de premier niveau
- A3.2 Entretien et vigilance à domicile
- A3.3 Assistance administrative
- A3.4 Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique

Exemple d'écriture pour le pôle 1 – Activité 1-3 Aides aux activités motrices

Pôle 1 : Promotion de l'autonomie des personnes

En fonction du projet de vie de la personne, du plan d'aide, le professionnel contribue à :

Activité 1.2. Aide aux activités de la vie quotidienne

Tâches

- Promotion de l'autonomie dans les gestes du quotidien : mobilisation, installation, toilette, bien être « socio-esthétique », habillage et déshabillage, repos
- Repérage des altérations de la santé et mise en œuvre de techniques d'urgence
- Remise en état de l'espace
- Partage des informations relatives aux activités réalisées

Moyens et ressources

- Produits, matériels disponibles
- Matériels spécifiques : aide technique, lit médicalisé, accessoires pour l'accessibilité
- Moyens de prévention et moyens de protection (collectifs et individuels)
- Outils de communication

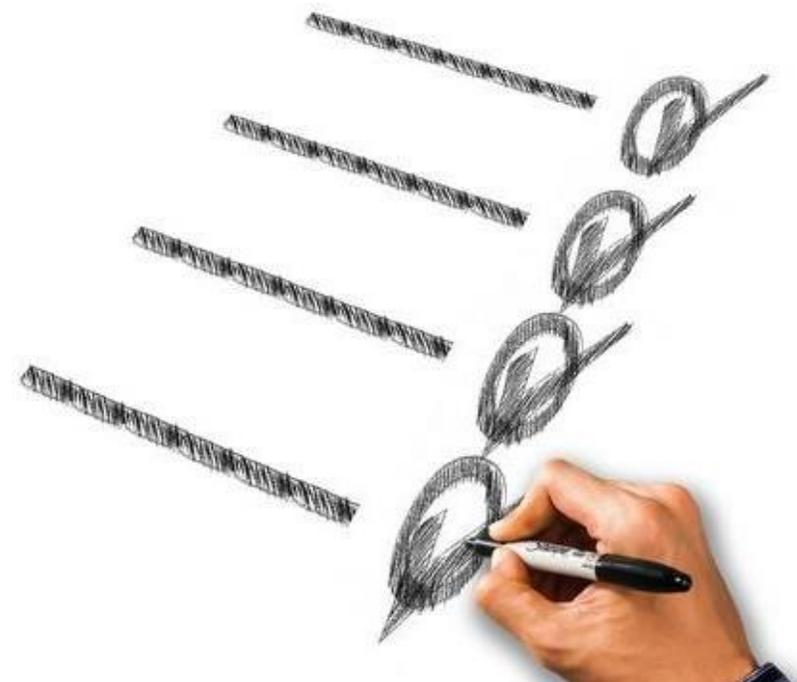
Résultats attendus

- Prise en compte des souhaits de la personne
- Prise en compte des ressources mobilisables : humaines et aides techniques
- Choix et utilisation corrects des matériels et des produits
- Prise en compte du degré de l'autonomie de la personne
- Organisation temporelle, spatiale et matérielle adaptée
- Respect des règles d'hygiène, de sécurité, de confort
- Prévention des risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles)
- Clarté des informations partagées

Les évolutions du référentiel

| Pôles d'activités | Activités | Evolution |
|--|---|---|
| Pôle 1 Promotion de l'autonomie des personnes | En fonction du projet de vie de la personne, du plan d'aide, le professionnel contribue à : A1.1 Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas A1.2 Aide aux activités de la vie quotidienne A1.3 Aide aux activités motrices et de loisirs A1.4 Aménagement des locaux | Pôle regroupant les activités cœur de métier et la plupart des compétences transversales . Accent sur la prise en compte des capacités de la personne afin de favoriser son autonomie et ainsi l'inviter à participer dans la réalisation des différentes activités. C.1.2.2 Accompagner à la prise des repas « Veiller ou aider à la prise des médicaments » |
| Pôle 2 Accompagnement des enfants de plus de 6 ans | A2.1 Activités après l'école A2.2 Aide aux activités de la vie quotidienne | Nouveau bloc avec prise en charge des enfants de plus de 6 ans en complémentarité du CAP AEPE qui prend en charge des enfants de moins de 6 ans. - <i>Mettre en œuvre des activités après l'école</i> - <i>Suivre le travail scolaire à faire à la maison</i> - <i>Favoriser l'acquisition de l'autonomie de l'enfant à travers les gestes du quotidien (repas, hygiène)</i> - <i>Préserver l'intégrité de l'enfant (accident domestique)</i> |
| Pôle 3 Prestations de services | Ces prestations de services sont hors plan d'aide. A3.1 Maintenance de premier niveau A3.2 Entretien et vigilance à domicile A3.3 Assistance administrative A3.4 Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique | Ajout de quelques tâches : ➤ pour A3.2 : ouverture et fermeture des volets, collecte du courrier, activation et désactivation de l'alarme, surveillance de la téléassistance . Nouveauté : A3.4 ➤ Proposer un mode opératoire et aider à l'utilisation de messagerie instantanée et visioconférence ➤ <i>Participer à la recherche d'informations via internet</i> ➤ <i>Accompagner à l'abonnement à un flux d'information</i> ➤ <i>Accompagner à la rédaction et à l'envoi de messages</i> ➤ <i>Aider à l'utilisation d'un périphérique, d'une application</i> ➤ <i>Aider à la gestion des mises à jour et des sauvegardes</i> |

Référentiel de compétences

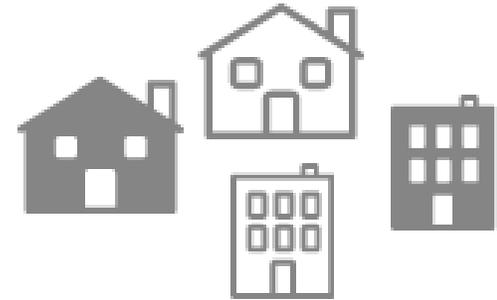


| Activités | Blocs de compétences | Unités |
|--|--|---|
| <p>Pôle 1</p> <p>Promotion de l' autonomie des personnes</p> | <p>Bloc n°1 – Promotion de l'autonomie des personnes</p> <p>Adopter une posture professionnelle adaptée Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire Communiquer avec la personne et la famille Prendre en compte les besoins et les attentes</p> <p>Prendre en compte son environnement professionnel</p> <p>Réaliser des repas</p> <p>Servir des repas</p> <p>Promouvoir l'autonomie de la personne en l'accompagnant dans les gestes du quotidien Repérer des signes d'altération de la santé et mettre en œuvre des techniques d'urgence Animer des activités de stimulation cognitive, intellectuelle et physique</p> <p>Aménager les espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents</p> | <p>Unité UP1</p> <p>Promotion de l'autonomie des personnes</p> |
| <p>Pôle 2</p> <p>Accompagnement des enfants de plus de 6 ans</p> | <p>Bloc n°2 – Accompagnement des enfants de plus de 6 ans</p> <p>Organiser son action</p> <p>Mettre en œuvre des activités après l'école</p> <p>Suivre le travail scolaire à faire à la maison</p> <p>Favoriser l'acquisition de l'autonomie de l'enfant à travers les gestes du quotidien</p> <p>Préserver l'intégrité de l'enfant</p> | <p>Unité UP2</p> <p>Accompagnement des enfants de plus de 6 ans</p> |
| <p>Pôle 3</p> <p>Prestations de services</p> | <p>Bloc n° 3 – Prestations de services</p> <p>Assurer la maintenance de premier niveau des équipements</p> <p>Contribuer à l'entretien et à la vigilance à domicile</p> <p>Contribuer à la gestion des documents administratifs</p> <p>Contribuer à l'usage du numérique</p> | <p>Unité UP3</p> <p>Prestations de services</p> |

Les périodes de formation en milieu professionnel



360 heures réparties sur **14 semaines**



- Au sein des services d'aide et de maintien à domicile par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services ;
- Dans des structures proposant des domiciles partagés ;
- Dans des EHPAD hors les murs (DRAD : Dispositif renforcé d'accompagnement à domicile)
- Résidences familiales ;
- Foyer logement, résidence service, résidence autonomie.

Possibilités de stage auprès d'enfants de plus de 6 ans – caractère non obligatoire

Unités constitutives du diplôme

COMPÉTENCES

UP1 UP2 UP3

C1 – Promotion de l'autonomie des personne

CT1 – Adopter une posture professionnelle adaptée

X

CT2 – Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire

X

CT3 – Communiquer avec la personne et la famille

X

CT4 – Prendre en compte les besoins et les attentes

X

CT5 – Prendre en compte son environnement professionnel

X

C1.1 - Réaliser des repas

X

C1.2 - Servir des repas

X

C1.3 - Maintenir l'autonomie de la personne en l'accompagnant dans les gestes du quotidien

X

C1.4 - Repérer des signes d'altération de la santé et agir en conséquence

X

C1.5 - Animer des activités de stimulation cognitive, intellectuelle et physique

X

C1.6 - Aménager des espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents

X

C2 –Accompagnement des enfants de plus de 6 ans

CT6 – Organiser son action

X

C2.1 – Mettre en œuvre des activités après l'école

X

C2.2 – Suivre le travail scolaire à faire à la maison

X

C2.3 – Favoriser l'acquisition de l'autonomie de l'enfant à travers les gestes du quotidien

X

C2.4 - Préserver l'intégrité de l'enfant

X

C3 – Prestations de services

C3.1 - Assurer la maintenance de premier niveau des équipements

X

C3.2 - Contribuer à l'entretien et à la vigilance à domicile

X

C3.3 - Contribuer à la gestion des documents administratifs

X

C3.4 - Contribuer à l'usage du numérique

X

Règlement d'examen

| Épreuves | Unités | Coeff. |
|---|--------|--------|
| EP1 – Promotion de l'autonomie des personnes | UP1 | 8 |
| EP2 – Accompagnement des enfants de plus de 6 ans | UP2 | 3 |
| EP3 – Prestations de services | UP3 | 3 |

ORGANISATION DE LA FORMATION

| Enseignement professionnel | | 30h/semaine | |
|---|---|-------------|-------------|
| 36 semaines de formation : | | | |
| - 14 semaines de PFMP soit 360 h | | | |
| - 22 semaines d'enseignement soit 660 h | | | |
| | | BSE | STMS |
| | | 18h | 12h |
| Pôle 1 | A1.1. Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas | 6h | |
| Promotion de l'autonomie des personnes | A1.2. Aide aux activités de la vie quotidienne | | 5h |
| 20H/semaine | A1.3. Aide aux activités motrices et loisirs | | 5h |
| | A1.4. Aménagement des locaux | 4h | |
| Pôle 2 | A2.1. Activités après l'école | | 2h |
| Accompagnement des enfants de +6 ans | A2.2. Aide aux activités de la vie quotidienne | 2h | |
| 4h/semaine | | | |
| Pôle 3 | A3.1. Maintenance de premier niveau | 4h | |
| Prestations de services | A3.2. Entretien et vigilance à domicile | | |
| 6h/semaine | A3.3. Assistance administrative | 1h | |
| | A3.4. Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique | 1h | X |
| 2 enseignants : 1 STMS + 1 BSE | | | |

*I.D.E ou
DECESF
conseillé mais
non obligatoire*

POINTS DE VIGILANCE :

- Les techniques d'entretien des locaux sont à considérer comme des **pré requis** : bien que pratiquées en cours de formation, elles ne feront pas l'objet d'évaluations spécifiques
- Les **compétences langagières** seront à développer tout au long de la formation (activités spécifiques : transmissions écrites, compte-rendu...)
- Le titulaire de la MCAD **interviendra seul au domicile** = responsabilité accrue nécessitant des capacités d'analyse fine, une réactivité, une prise d'initiatives adaptée, des capacités à rendre compte
- Le professeur qui intervient sur le pôle 3 (A3.3 et A3.4) doit être titulaire de la certification PIX et/ou avoir des compétences numériques reconnues
- PRAP2S : CT1 – Prise en compte de la dimension santé et sécurité au travail mais formation PRAP2S non obligatoire
- Equipements / Plateaux techniques : Studio, chambre individuelle, cuisine, domotique (télé alarme, objets connectés ...), accès numérique

Accompagnement des équipes pédagogiques

Plan académique de formation SBSSA 2024-2025

- 3 journées disciplinaires dédiées à la mise en œuvre de la MCAD
- 1 journée sur la domotique au service du maintien à domicile

PRESENTATION DU DEROULE DES EPREUVES CERTIFICATIVES

En CCF

Scolaires

(Établissements publics et privés sous contrat)

Apprentis

(CFA habilités et CFA portés par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique)

Formation professionnelle continue

(Établissements publics habilités)

EP1 – Promotion de l'autonomie des personnes

UP1

Coefficient : 8

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

« C1 –Promotion de l'autonomie des personnes » :

CT1 - Adopter une posture professionnelle adaptée

CT2 - Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire

CT3 - Communiquer avec la personne et la famille

CT4 - Prendre en compte les besoins et les attentes

CT5 - Prendre en compte son environnement professionnel

C1.1 - Réaliser des repas

C1.2 – Accompagner à la prise des repas

C1.3 - Maintenir l'autonomie de la personne en l'accompagnant dans les gestes du quotidien

C1.4 - Repérer des signes d'altération de la santé et mettre en œuvre des techniques d'urgence

C1.5 - Animer des activités de stimulation cognitive, intellectuelle et physique

C1.6 - Aménager les espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents

FINALITES DE L'ÉPREUVE

Elle permet d'évaluer :

- Les compétences mises en œuvre lors de la promotion de l'autonomie des personnes accompagnées à leur domicile ;
- L'aptitude à mobiliser des connaissances **dans une situation professionnelle donnée** ;
- La capacité du candidat à **justifier sa pratique et à proposer des solutions**.

PFMP

MODALITES D'ÉVALUATION

B : Contrôle en Cours de Formation

Les candidats sont évalués **au cours de leur PFMP**.

Un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.

Coefficient : 3

Durée : 1h30

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

« C2 – Accompagnement des enfants de plus de 6 ans »

CT6 - Organiser son action

C2.1 - Mettre en œuvre des activités après l'école

C2.2 - Suivre le travail scolaire à faire à la maison

C2.3 - Favoriser l'acquisition de l'autonomie de l'enfant à travers les gestes du quotidien

C2.4 - Préserver l'intégrité de l'enfant

FINALITES DE L'ÉPREUVE

Elle permet d'évaluer ;

- Les compétences mises en œuvre lors de l'accompagnement des enfants de plus de 6 ans ;
- L'aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation professionnelle donnée ;
- La capacité du candidat à justifier sa pratique et à proposer des solutions.

Epreuve écrite

MODALITES D'ÉVALUATION

B : Contrôle en Cours de Formation – épreuve écrite – durée : 1 heure 30

L'épreuve prend appui sur une ou des situations professionnelles et un dossier ressource fourni. Elle comporte des questions qui évaluent en tout ou partie des compétences et des savoirs associés du bloc de compétences C2.

Le candidat devra **assurer l'accompagnement d'un enfant de plus de 6 ans** en :

- Sélectionnant et proposant une ou des activités après l'école ;
- Proposant et décrivant des aides aux activités de la vie quotidienne.

Coefficient : 3

Durée : 1h30

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

C3.1 - Assurer la maintenance de premier niveau des équipements

C3.2 - Contribuer à l'entretien et à la vigilance à domicile

C3.3 - Contribuer à la gestion des documents administratifs

C3.4 - Contribuer à l'usage du numérique

La compétence numérique C3.4 est systématiquement évaluée.

FINALITES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise de tout ou partie des compétences et des savoirs associés précisés dans le bloc de compétences « C3 - Prestations de services ».

Oral

MODALITES D'ÉVALUATION

B : Contrôle en Cours de Formation – épreuve orale – durée : 1h30

L'épreuve se compose de deux situations d'évaluation d'égale valeur et qui peuvent être différées dans le temps.

Situation d'évaluation 1

Elle évalue tout ou partie des compétences suivantes :

« C3.1 - Assurer la maintenance de premier niveau des équipements »,

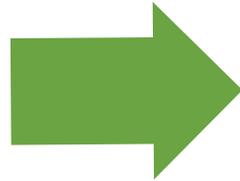
« C3.2 - Contribuer à l'entretien et à la vigilance à domicile »,

« C3.3 - Contribuer à la gestion des documents administratifs »

La situation d'évaluation se déroule en deux temps :

30 minutes de préparation

- dossier ressource présentant une situation professionnelle



10 minutes d'entretien

- Le candidat présente l'organisation des activités prescrites dans le sujet ;
- Il justifie ses choix.

Situation d'évaluation 2

Elle évalue la compétence « **C3.4 Contribuer à l'usage du numérique** ».

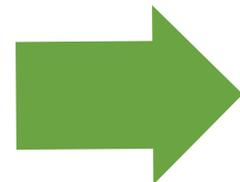
Elle prend appui sur une situation professionnelle et requiert l'usage de l'outil numérique.

Elle est organisée : soit dans le cadre d'un projet pédagogique en milieu professionnel
soit en centre de formation.

La situation d'évaluation se déroule en deux temps :

30 minutes de préparation

- Situation professionnelle



20 minutes de situation simulée

- Le candidat réalise l'activité d'assistance attendue pour l'utilisation de l'outil numérique.

Un des membres du jury ou un usager en demande d'accompagnement à l'utilisation du numérique interprète le rôle de la personne aidée

En mode ponctuel :

Scolaires (Établissements privés hors contrat)
Apprentis (CFA non habilités)

Formation professionnelle continue (Établissements privés)

Enseignement à distance
Candidats individuels

EP1 – Promotion de l'autonomie des personnes

En l'absence du dossier = note de zéro

UP1

Coefficient : 8

FINALITES DE L'EPREUVE

Elle permet d'évaluer :

- Les compétences mises en œuvre lors de la promotion de l'autonomie des personnes accompagnées à leur domicile ;
- L'aptitude à mobiliser des connaissances **dans une situation professionnelle donnée** ;
- La capacité du candidat à **justifier sa pratique et à proposer des solutions.**

Oral 45 minutes

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

« C1 –Promotion de l'autonomie des personnes » :

CT1 - Adopter une posture professionnelle adaptée

CT2 - Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire

CT3 - Communiquer avec la personne et la famille

CT4 - Prendre en compte les besoins et les attentes

CT5 - Prendre en compte son environnement professionnel

C1.1 - Réaliser des repas

C1.2 – Accompagner à la prise des repas

C1.3 - Maintenir l'autonomie de la personne en l'accompagnant dans les gestes du quotidien

C1.4 - Repérer des signes d'altération de la santé et mettre en œuvre des techniques d'urgence

C1.5 - Animer des activités de stimulation cognitive, intellectuelle et physique

C1.6 - Aménager les espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents

MODALITES D'ÉVALUATION

Dossier de 10 à 15 pages, annexes non comprises, établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou de l'expérience professionnelle.

- cadre de l'exercice professionnel et 3 situations traitant 3 des activités parmi les suivantes :
 - ✓ Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas ;
 - ✓ Aide aux activités de la vie quotidienne ;
 - ✓ Aide aux activités motrices et de loisirs ;
 - ✓ Aménagement des locaux.

Le candidat précisera :
Les besoins, le degré d'autonomie et l'implication de la personne ;
Les contraintes et les ressources matérielles ;
Les choix effectués et les réajustements éventuels.

exposé : 10 à 15 mn



entretien : 30 minutes

Coefficient : 3

Durée : 1h30

**Modalités
identiques au
mode CCF**

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

« C2 – Accompagnement des enfants de plus de 6 ans »

CT6 - Organiser son action

C2.1 - Mettre en œuvre des activités après l'école

C2.2 - Suivre le travail scolaire à faire à la maison

C2.3 - Favoriser l'acquisition de l'autonomie de l'enfant à travers les gestes du quotidien

C2.4 - Préserver l'intégrité de l'enfant

FINALITES DE L'ÉPREUVE

Elle permet d'évaluer ;

- Les compétences mises en œuvre lors de l'accompagnement des enfants de plus de 6 ans ;
- L'aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation professionnelle donnée ;
- La capacité du candidat à justifier sa pratique et à proposer des solutions.

Epreuve écrite

MODALITES D'ÉVALUATION

Epreuve écrite – durée : 1 heure 30

L'épreuve prend appui sur une ou des situations professionnelles et un dossier ressource fourni. Elle comporte des questions qui évaluent en tout ou partie des compétences et des savoirs associés du bloc de compétences C2.

Le candidat devra **assurer l'accompagnement d'un enfant de plus de 6 ans** en :

- Sélectionnant et proposant une ou des activités après l'école ;
- Proposant et décrivant des aides aux activités de la vie quotidienne.

Coefficient : 3

Durée : 1h30

FINALITES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise de tout ou partie des compétences et des savoirs associés précisés dans le bloc de compétences « C3 - Prestations de services ».

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

C3.1 - Assurer la maintenance de premier niveau des équipements

C3.2 - Contribuer à l'entretien et à la vigilance à domicile

C3.3 - Contribuer à la gestion des documents administratifs

C3.4 - Contribuer à l'usage du numérique

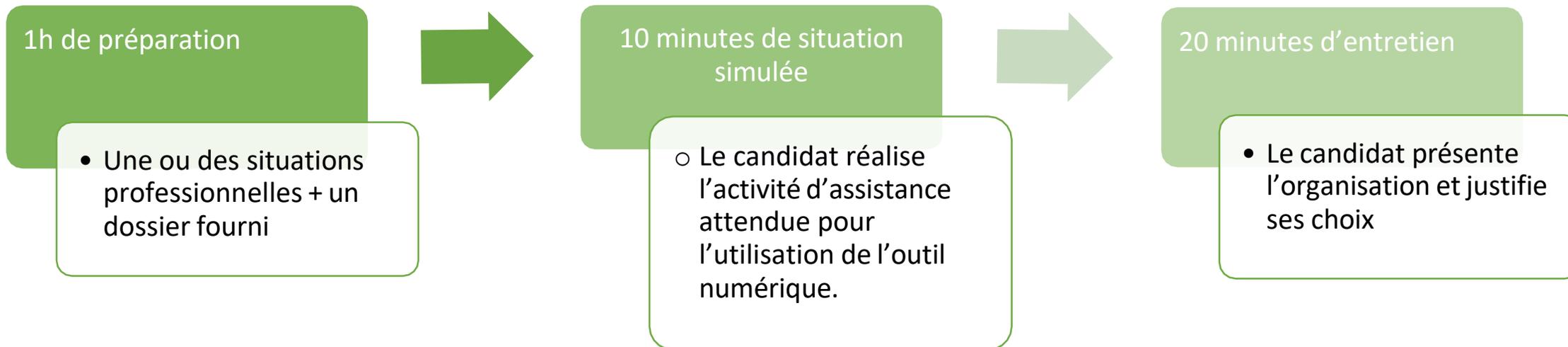
La compétence numérique C3.4 est systématiquement évaluée.

Oral

MODALITES D'ÉVALUATION

A : Epreuve ponctuelle – épreuve orale – durée : 1h30

L'épreuve se déroule en 3 temps



**Modification de l'arrêté du 10 février 2023 modifié portant création de la spécialité
« Aide à domicile » de mention complémentaire et fixant ses modalités de délivrance.**

Cette modification vise à préciser les modalités d'évaluation en contrôle en cours de formation (CCF) de l'épreuve EP1 « Promotion de l'autonomie des personnes » pour les candidats relevant de la voie de la formation professionnelle continue, en situation de perfectionnement, lesquels doivent justifier de leur expérience professionnelle.

Ainsi, les modalités d'évaluation en CCF de l'épreuve EP1 énoncées dans l'annexe IV c dudit arrêté seront dorénavant les suivantes :

- *« Les candidats sont évalués au cours de leur PFMP ou à partir d'une présentation de leur expérience professionnelle dans ce secteur.*
- *Un bilan est effectué et donne lieu à une proposition de note :*
 - ***En fin de PFMP** dans le cas où une PFMP a été réalisée. La proposition de note est établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.*
 - ***Sur la base de l'expérience professionnelle** du candidat à l'issue d'une présentation orale de 10 minutes, suivie d'un temps d'échange de 30 minutes relatif aux activités professionnelles exercées par le candidat. La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. »*